## CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LA STRATÉGIE DE LA GESTION DES ACTIFS (000 000 \$)

No	de
Liç	gne

∟ıgne											
1		Additions à la base de tarification (Gaz Métro - 10, Document 3)	Autres			Catégories d'investissements de la statégie de la gestion des actifs (Gaz Métro-9, Document 1)					
2	Amélioration du réseau et raccordement et régularisation		Total autres	Mesurage (note 1)	Frais fixes entrepreneurs et écart d'inventaire (note 2)	Projet Pétromont inclus dans la base en 2013 (note 3)	Total gestion des actifs	Risques	Respect des exigences	Capacité hydraulique	Amélioration des actifs
3											
4	Branchements d'immeubles	7,1					6,6	3,1	0,3		3,2
5	Protection cathodique	2,4					2,2				2,2
6	Mesurage	6,7									
7	Régulateur de pression	3,1					2,9				2,9
8	Postes de livraison	0,2					0,2				0,2
9	Conduites principales	42,0					33,2	6,5	18,0	6,5	2,2
10	Raccordement et régularisation	1,4					1,4	0,5	0,5		0,4
4.4	Total amélioration du réseau et										
11	raccordement et régularisation	63,0 M \$	16,5 M \$	6,7 M \$	2,2 M \$	7,6 M \$	46,5 M \$	10,1 M \$	18,8 M \$	6,5 M \$	11,1 M \$
40											

12 13

16

17

20

21

22

## 14 15 **Note 1**

Les activités de mesurage ne font pas partie de la stratégie de la gestion des actifs puisqu'elles sont relatives aux coûts engagés pour le recyclage des compteurs ainsi qu'aux coûts de main-d'oeuvre engagés pour le programme de sceaux. De plus, une portion de cette catégorie est également relative à la fin du projet visant à se conformer au Bulletin G-18 de Mesures Canada (D-2005-163).

## 18 19 **Note 2**

Il s'agit de frais généraux payés aux différents entrepreneurs pour permettre à ceux-ci de couvrir les frais fixes qu'ils engagent en effectuant des travaux pour Gaz Métro. Puisque ces frais ne varient pas en fonction du volume de travaux réalisés, ils ont été exclus de la gestion des actifs.

## 23 **Note 3**

Le projet Pétromont (D-2011-104) ne fait pas partie de la gestion des actifs puisque l'acquisition des conduites de Pétromont représente une opportunité d'affaires et non un investissement pour sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel.